

Réunion Mairie-CPE du 26 septembre 2016

Présents :

P. Ballesio (Maire), M. Simian (élue chargée des affaires scolaires), V. Mouzarine (DGS), E. Dronnet (Vice-président CPE Ecoles du Parc), G. Périnet (Présidente CPE Ecoles du Parc), excusée S. Benture (présidente APE école des Marais)

Le portail de l'école maternelle

L'année dernière, les ATSEM surveillaient à tour de rôle le portail de l'école maternelle pendant que les enseignantes accueillaient les enfants dans les classes.

Cette année, la mairie a décidé de retirer les ATSEM de la surveillance du portail. Les enseignantes n'ont pas le droit de laisser l'ATSEM seule en classe durant le temps scolaire. Ainsi, personne ne surveille le portail pendant l'accueil et le départ des enfants.

Ne sachant pas pour quelle raison les ATSEM ne peuvent plus surveiller le portail, diverses rumeurs ont circulé à ce sujet. Un conflit de responsabilité oppose la mairie aux enseignantes.

En tant que parents d'élèves, nous ne souhaitons pas prendre parti. En revanche, nous souhaitons qu'une solution soit trouvée afin que la sécurité des enfants soit assurée.

Face à diverses spéculations de certains parents, la Mairie a souhaité nous rencontrer afin « d'éclaircir certains points ».

En premier lieu, nous déplorons l'absence des enseignantes qui n'ont pas été invitées par la Mairie malgré notre demande. N'étant pas présentes, elles ne pourront défendre leur point de vue. De fait, nous précisons que les divergences d'opinion Mairie - enseignantes ne pourront être abordées.

Nous demandons en premier lieu que nous soit expliquée la raison de cette décision.

Selon la cellule juridique de la Mairie, le travail des ATSEM est de « seconder la maîtresse » auprès des enfants. La responsabilité de laisser entrer ou non les parents dans les locaux ne fait pas partie de leurs attributions. Aussi, elles ne sont pas habilitées à ouvrir les sacs ou demander les pièces d'identité. Leur place n'est donc pas de surveiller le portail.

Une nouvelle réunion aura lieu d'ici peu avec cette fois les enseignantes, l'inspecteur de l'académie et le gendarme référent des écoles afin de trouver une solution. Nous émettons le souhait que l'intervention du gendarme référent, au sein des écoles, se fasse avant cette réunion, afin qu'il puisse faire des préconisations.

Nous portons attention aux personnes présentes que si cette future réunion avait eu lieu en amont, avec des explications claires aux sujets des raisons qui ont conduit à cette décision, la situation actuelle, si conflictuelle, aurait pu être évitée. Les élus et Mme Mouzarine en conviennent.

Le remplacement des ATSEM

A l'école des Marais, une ATSEM part à la retraite au mois de janvier. La Mairie a pris la décision de ne pas la remplacer.

Nous demandons des explications à ce sujet.

La loi demande une ATSEM pour deux classes. Actuellement, nous sommes dans une position « confortable » (1 ATSEM par classe) qu'il va falloir quitter du fait de contraintes budgétaires liées à la baisse des dotations de l'Etat (- 200 000 euros cette année, -600 000 euros par rapport à 2013).

A l'école maternelle du Parc, aucun départ à la retraite d'ATSEM n'est prévu avant plusieurs années. Cependant, une ATSEM est absente depuis quasiment la rentrée, sans être remplacée. La Mairie a décidé de ne pas pallier à son absence « par souci d'équité avec l'école des Marais ». Nous faisons remarquer qu'il s'agit d'un nivellement par le bas. Ce que reconnaît M. Ballesio. De plus, il n'y a pas d'équité puisque l'absence pour maladie n'est pas prévisible. Il y a une grande perturbation dans l'organisation prévue. Aussi, nous sommes au début de l'année, les enfants n'ont pas pris leurs marques et sont déstabilisés par cette absence.

Par ailleurs, à force d'en demander toujours plus au personnel, aujourd'hui c'est une seconde ATSEM qui était malade. Une autre ATSEM était en réunion à la mairie (décharge syndicale ?). Ainsi, durant quelques heures ce matin, il ne restait plus qu'une seule ATSEM pour quatre classes. Mme Simian convient qu'il y a eu une erreur ce matin, cette ATSEM n'aurait pas dû se retrouver seule.

Mises ensemble, ces deux situations mettent à rude épreuve le corps enseignant. Nous trouvons que les maîtresses de l'école maternelle sont une très bonne équipe éducative et il paraîtrait dommage que, par lassitude, elles demandent leur mutation.

L'intervenante en musique

Mlle Chaperon s'occupait de l'activité musique l'année dernière. Elle faisait chanter les enfants et les sensibilisait aux instruments de musique. Elle a choisi durant l'été de rompre son contrat pour aller travailler dans une autre commune. Elle n'est pas remplacée actuellement alors qu'elle avait proposé une personne.

M. Ballesio explique qu'une décision collégiale sera prise prochainement mais que rien n'est encore fait. Nous lui rappelons que nous avons déjà perdu l'intervenante en sport + une ATSEM aux Marais et que les enfants sont les citoyens de demain et qu'il faut en prendre soin.

Le périscolaire

Suite aux difficultés rencontrées l'année dernière, Mme Simian a accepté de créer une « commission cantine » que nous souhaitons transformer en « commission périscolaire » afin que de plus amples sujets y soient abordés, notamment la nouvelle cantine, les NAP.

Notre demande est acceptée. La première réunion aura lieu le 13/10. Vraisemblablement, le premier sujet abordé sera la cantine. Puis d'autres thèmes seront abordés selon nos demandes.

Afin d'étayer ce travail, nous proposons qu'une enquête soit réalisée conjointement avec la Mairie au sujet du périscolaire. Notre demande est acceptée. Nous allons leur faire une proposition d'enquête.